

MINISTÈRE

de

Bruxelles, le 16 février 1859.

L'INTÉRIEUR,  
Direction générale  
des Beaux-Arts.  
Division.

N<sup>o</sup> 3606  
9337

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la division.

1 ANNÉE

SOMMAIRE.

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre rapport du 25 Octobre dernier, N<sup>o</sup> 11, j'ai l'honneur de vous informer que la Commission provinciale instituée en conformité de l'art. 3, § 1, de la loi du 17 Janvier 1849, a admis à la pension le Sr. Hagemans, préparateur en chef du Musée royal d'histoire naturelle.

En conséquence, la démission donnée par cet agent des susdites fonctions, est acceptée par mon arrêté de ce jour, dont vous trouverez ci-joint une expédition, pour votre information et direction.

J'attendrai vos propositions au sujet du remplacement du Sr. Hagemans.

Dès à présent, j'exprimerai le désir que le chiffre du traitement de son successeur puisse être fixé à un taux qui

A. Monsieur le Directeur  
du Musée royal d'histoire naturelle.



qui permette de tenir en réserve une  
certaine somme pour compléter le  
traitement de la personne qui sera  
appelée aux fonctions de conservateur.

Le Ministre de l'Intérieur,

Oudry